



Newsletter Mai 2010

Actualités

Révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux

Les associations communales s'opposent dans leur prise de position à l'extension précipitée des grandes stations d'épuration que la révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux souhaite imposer aux Villes et aux Communes. Les micropolluants chimiques constituent un sérieux problème pour les Communes et les Villes. Ces substances, qui parviennent sous forme de résidus de médicaments, de produits cosmétiques ou de détergents dans les cours d'eaux et affectent potentiellement la qualité de l'eau, ne sont pas éliminées dans les stations d'épuration traditionnelles. Pourtant, l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) estiment que le projet de révision de l'Ordonnance sur la protection des eaux est précipité et que ses conséquences n'ont pas été suffisamment analysées. Elles critiquent les coûts, le manque de cohérence avec les orientations européennes et l'augmentation de la consommation d'énergie, qui résulteraient de l'obligation d'agrandir les 100 plus grandes stations d'épuration du pays afin qu'elles puissent mieux éliminer les micropolluants.

Les associations communales estiment que la révision de l'ordonnance vient trop tôt et

qu'elle se situe en dehors de toute stratégie globale en matière de protection des eaux. La révision survient ainsi avant même que les résultats des expériences réalisées actuellement dans des projets pilotes pour l'élimination de ces micropolluants ne soient connus. On peut aussi douter de l'efficacité de mesures techniques qui n'ont pas encore été suffisamment testées. De plus, le projet de révision fait l'impasse sur les nanoparticules, alors que celles-ci posent des problèmes très semblables. Enfin, cette révision va à l'encontre des efforts d'économies d'énergie, car les mesures techniques proposées dans les stations d'épuration provoqueront une forte augmentation des besoins énergétiques. Sous cet angle, les Villes et les Communes trouvent totalement inacceptable que la facture (plus de 1,2 milliards de francs à investir jusqu'en 2018 pour les extensions de stations d'épuration) soit à la charge des Villes, des Communes et des cantons.

Le texte complet de la prise de position en allemand: www.chcommunes.ch

Cartes d'identité: restent-elles la compétence des Communes?

Lors de la votation populaire du 17 mai de l'année dernière, le peuple suisse a accepté à une courte majorité la révision de la Loi sur les documents d'identité. La résistance politique au projet

résultait, entre autres, du fait que la modification de la Loi sur les documents d'identité prévoyait, après un délai transitoire de deux ans, de transférer la compétence en matière de demandes de cartes d'identité des Communes vers des services centraux désignés par les cantons.

Depuis, diverses interventions ont été déposées au Parlement fédéral en vue d'améliorer la Loi sur les documents d'identité. A la mi-avril, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats s'est prononcée à l'unanimité pour préserver la compétence des Communes dans le domaine des demandes de cartes d'identité. La Commission a approuvé une initiative parlementaire correspondante déposée par le conseiller aux Etats Hannes Germann, président de l'ACS, et une initiative du canton de Thurgovie. L'objectif des deux initiatives est de permettre aux cantons de décider si et à partir de quand il n'est plus possible de déposer des demandes de cartes d'identité sans puce auprès de la Commune de domicile.

Le conseiller aux Etats Hannes Germann juge nécessaire d'apporter des améliorations à la loi, car aussi longtemps que les cartes d'identité ne comporteront pas de données biométriques, il devra être possible pour les citoyennes et les citoyens d'effectuer les demandes auprès de leurs Com-

munes. Les Communes sont tout à fait en mesure de traiter avec discernement et compétence les commandes et les remises des cartes d'identité. «Les Communes devront aussi, à l'avenir, avoir la possibilité d'assurer cette tâche», a affirmé Hannes Germann en se référant à la décision, qui ne serait pas seulement dans l'intérêt des Communes, mais aussi des magasins de photographies bien équipés. La décision de la Commission des institutions politiques ouvre la voie pour une solution adaptée aux clients dans la Loi sur les documents d'identité à modifier.

La Commission des institutions politiques du Conseil national examinera les deux initiatives les 20 et 21 mai prochains. Si elle approuve la décision de sa commission sœur, la Loi sur les documents d'identité pourra, en effet, être modifiée en vue d'une administration proche des citoyens.

Manifestations

Perspectives pour les entreprises d'électricité

L'UVS et l'Association des entreprises électriques suisses (AES) organiseront le 10 juin prochain à Berne un colloque pour les Villes et les Communes intitulé «Libéralisation du marché: quelles perspectives pour les entreprises électriques communales?». L'ACS, l'Office fédéral de l'énergie et Swisspower sont partenaires du colloque. La libéralisation du marché de l'électri-

Politique sociale communale

C'est le 24 juin qu'aura lieu à Neuchâtel l'assemblée générale de l'Association des Communes Suisses et le séminaire «Politique sociale dans les communes et régions – Gestion durable grâce à la collaboration». Au cours de la réunion, des personnalités de la politique, de l'économie et de la science vont discuter des attentes posées par la population à la politique sociale ainsi que des solutions possibles et de la collaboration des Communes avec d'autres acteurs. Aussi disponible sur www.chcommunes.ch, le programme détaillé sera envoyé directement à toutes les Communes à la mi-mai.

cité constitue un grand défi pour les services municipaux et communaux. En tant que propriétaires des installations communales d'approvisionnement en électricité, les Communes et les Villes doivent répondre à des questions de fond: Que signifie la libéralisation du marché de l'électricité pour les services municipaux et communaux? Quelles perspectives la libéralisation du marché de l'électricité ouvre-t-elle? Quelles exigences l'ouverture du marché pose-t-elle aux distributeurs d'énergie en mains communales?

Informations: www.strom.ch

5^{ème} congrès national aide et de soins à domicile

«Au cœur de l'action», c'est sous ce thème que se déroulera à Bienne les 9 et 10 septembre le 5^{ème} congrès national aide et soins à domicile. L'aide et soins à domicile s'apprête à faire face à des défis majeurs comme l'évolution démographique, le manque de personnel, les conséquences des forfaits par cas sur l'aide et soins à domi-

cile, l'évolution des exigences de la société et la pression croissante sur les coûts. Dans ce contexte, d'innombrables questions se posent: Où se situent les limites de l'aide et soins à domicile? Comment peut-elle apporter un soutien encore plus efficace aux proches des personnes nécessitant des soins? Où trouve-t-on le personnel nécessaire? Comment l'aide et soins à domicile peut-elle mieux mobiliser ses compétences pour la prévention? Comment l'aide et soins à domicile, les hôpitaux et autres prestataires de services peuvent-ils mieux coordonner leurs activités? Les réponses à ces questions seront traitées lors du 5^{ème} congrès national aide et soins à domicile. Cet événement organisé par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile s'adresse aux professionnels des domaines aide et soins à domicile, médecine, assurance-maladie, administration et politique.

Informations: www.spitex.ch